

Maître Emilie BURNIER-FRAMBORET
(Cabinet RIBES & ASSOCIES)
Avocat au Barreau de BONNEVILLE et des Pays du Mont-Blanc
3, rue du Maréchal Leclerc 74300 CLUSES
Tél. : 04.50.98.16.47 –E-mail : p.ribes@avocats-online.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
en UN lot, au plus offrant et dernier enchérisseur de
parcelles lieudit "Les Iles Sud" avec la maison à usage d'habitation y édifiée,
et à titre indivis pour 1/13ème l'espace commun au lotissement
sis 135 Clos de la Palude – 74700 SALLANCHES

Adjudication fixée au **jeudi 16 novembre 2023 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), au Palais de justice de ladite ville sis 18, quai du Parquet.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, la vente aura lieu **en un lot** sur la mise à prix de :

CENT SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (172.000 €)
FRAIS EN SUS

A la requête de **la Société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE, Société Anonyme au capital de 124.821.703,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 379.502.644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège,

ayant pour Avocat Maître Emilie BURNIER-FRAMBORET (Cabinet RIBES et Associés).

DESIGNATION

Sur la Commune de SALLANCHES (74) :

Les parcelles cadastrées lieudit "Les Iles Sud", section 246 A sous les n° :

- . 4991 pour 60 ca
- . 4999 pour 05 ca
- . 5011 pour 10 ca
- . 5016 pour 07 a 49 ca

avec la maison à usage d'habitation y édifiée,

formant le lot n° 6 du lotissement "LE CLOS DE LA PALUDE".

Il résulte du P.V. de description que la maison à usage d'habitation, d'une surface de 274,86 m², est édifiée sur trois niveaux, comprenant :

- rez-de-chaussée : entrée – couloir, salle d'eau – WC, chambre n° 1, chambre n° 2, pièce principale en pleine hauteur à usage de salon et de salle à manger avec cheminée à insert, cuisine, garage, escalier menant au 1^{er} étage,
- 1^{er} étage : dégagement – mezzanine et espace aménagé en bureau, chambre n° 3, chambre n° 4, salle d'eau avec WC, chambre n° 5, rangement, chambre n° 6, balcons, escalier menant au 2^{ème} étage,
- 2^{ème} étage : grande pièce d'un seul tenant,

avec sol et terrain attenant, outre un abri dans lequel a été aménagée une cuisine d'été.

et à titre indivis pour 1/13^{ème}, l'espace commun au lotissement (voie d'accès du lotissement avec cheminement piéton et placette de retournement, emplacement pour les boîtes à lettres et emplacement pour le poste de transformation électrique), cadastré lieudit "Les Iles Sud", section 246 A sous les n° :

- . 4984 pour 51 ca (voie d'accès)
- . 4988 pour 03 a 81 ca (voie d'accès)
- . 4993 pour 06 ca (voie d'accès)
- . 4995 pour 02 a 11 ca (voie d'accès et emplacement pour les boîtes à lettres)
- . 4998 pour 03 a (emplacement pour le poste de transformation électrique)
- . 5004 pour 03 a 27 ca (voie d'accès)
- . 5010 pour 01 a 43 ca (voie d'accès)
- . 5013 pour 04 ca (voie d'accès)
- . 5017 pour 01 ca (voie d'accès)
- . 5019 pour 12 ca (voie d'accès)
- . 5027 pour 01 a 40 ca (voie d'accès)
- . 5028 pour 32 ca (emplacement pour le poste de transformation électrique).

Superficie Loi Carrez : 274,86 m².

Occupation : aux termes du P.V. de description dressé le 26 août 2021, il est indiqué que : *"d'après les renseignements obtenus, le bien dont s'agit est occupé par la famille du propriétaire"*.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Syndic : Il est indiqué au P.V. de description que *"d'après les renseignements obtenus, l'espace commun au lotissement est géré par une association"* (sans autre précision).

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par la SELARL Hélène DIOT, Huissier de Justice à SALLANCHES (74), le 26 août 2021.

Le cahier des conditions de vente et le procès-verbal de description peuvent être consultés soit au greffe du Juge de l'Exécution de BONNEVILLE, soit au cabinet de l'Avocat poursuivant.

VISITE

Une visite des biens sera organisée par la SELARL Ségolène BAILLEUL, Commissaire de justice à SALLANCHES (74), le **JEUDI 26 OCTOBRE 2023 de 16 H 30 à 17 H 30.**

ENCHERES

En conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

- au cabinet RIBES et ASSOCIES, Avocats à CLUSES – 74300 - Tél. : 04.50.98.16.47,
- au greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) où le cahier des conditions de la vente est déposé (R.G. n° 21/01137) - Tél. : 04.50.25.48.00.

Fait à CLUSES, le 2 octobre 2023.